

COMMUNE DE BÉLIGNEUX

RÉVISION DU PLU

Réunion Publique du 28 Mars 2022

La réunion publique du 28 Mars 2022 s'est déroulée à 19h30 dans la salle des fêtes de Béligneux. Elle avait pour objectif de présenter une synthèse du diagnostic du territoire et des premiers enjeux repérés.

Environ **quatre vingt habitants** se sont déplacés ainsi que des membres de l'équipe municipale pour participer à cette réunion de concertation.

L'atelier du Triangle, bureau d'étude en charge d'accompagner la commune dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme, était représenté par Mme DELY, urbaniste associée à l'Atelier du Triangle et référent de l'étude.

Cette réunion publique s'est déroulée en deux temps : un premier temps de présentation par l'urbaniste et un second temps où le débat était ouvert.

TEMPS 1 : Présentation d'une synthèse du diagnostic et des enjeux

Le support complet de présentation est joint au présent compte-rendu.

TEMPS 2 : Débat

La phase de débat a fait émerger les questions suivantes :

Planning de l'étude et concertation

Un participant demande à quel moment une réponse sera donnée aux demandes (courriers, mails...) des habitants.

Mme DELY indique que le traitement de ces demandes se fait en deux temps :

- un premier temps à l'arrêt du projet (fin de la phase 3), lorsque le bureau d'étude établit le bilan de la concertation. Chaque demande sera alors retranscrite dans un document, le bilan de la concertation, qui sera ensuite intégré au dossier d'enquête publique du PLU. Le commissaire enquêteur pourra alors prendre connaissance de ces demandes et faire son retour à leur sujet après l'enquête publique dans son rapport.
- Dans un second temps, le bureau d'étude et les élus étudieront à leur tour les demandes.

Une réponse pourra alors être apportée à celles-ci.

Évolution du parc de logements

Plusieurs participants soulèvent la problématique du coût de plus en plus élevé du foncier et des logements sur la commune, qui ne permet plus aux « jeunes » de la commune de se loger à Béligneux.

Mme DELY indique qu'une des solutions est de diversifier l'offre de logements sur le territoire, en proposant par exemple des logements de plus petite taille et de qualité : appartements sur le secteur Valbonne qui pourraient convenir aux seniors souhaitant des plus petits espaces et se rapprocher des commerces, services, équipements ; maisons individuelles groupées, logements intermédiaires...

Cela permettra de créer également du mouvement à l'intérieur du parc de logements de la commune en offrant des parcours résidentiels aux habitants.

Un participant indique que cette densification doit se faire dans le respect de la qualité de vie des habitants.

Prise en compte des équipements et réseaux

Un participant demande si la question des réseaux est prise en compte dans le projet.

Mme DELY indique qu'en effet la question des réseaux (localisation et capacité) d'eau, d'assainissement, de voirie, de desserte incendie, est essentielle dans le choix des secteurs de développement urbain.

Ambiances urbaines

Un participant indique qu'il serait intéressant d'intégrer les espaces urbains dédiés aux logements des militaires, car même si la commune n'a pas de maîtrise de leur développement, ils participent aux ambiances urbaines du territoire.

Cette remarque sera prise en compte.

Un participant indique qu'il semble essentiel de veiller à conserver les différentes ambiances urbaines sur la commune. L'exemple du secteur de Béligneux est donné avec la présence historique des chevaux qui est un marqueur fort de son identité.

Périmètres de captage dans le secteur de Chêne

Plusieurs participants soulignent la présence des captages d'eau potable sur le hameau de Chêne et la nécessité de les protéger de l'urbanisation.

Mme DELY indique que ces éléments sont bien pris en compte dans les études. Il s'agit de plus de Servitudes d'Utilité Publique qui disposent d'un règlement particulier qui encadre le développement sur ces secteurs.

Prise en compte de la qualité des sols et de l'environnement

Plusieurs participants demandent dans quelle mesure les questions de qualité des sols, d'environnement sont prises en compte dans le projet.

Mme DELY rappelle que deux autres bureaux d'étude travaillent sur la révision du PLU, l'un spécialisé en agriculture et l'autre en environnement. Ils accompagnent les élus tout au long de la démarche pour vérifier la bonne prise en compte de ces questions dans le projet.

Mme DELY ajoute en outre, qu'aujourd'hui la priorité est à la protection des espaces naturels et agricoles. Pour urbaniser de tels espaces, il faudra démontrer pourquoi il n'est pas possible d'urbaniser dans des secteurs déjà artificialisés.

Sites agricoles et activités agricoles

Un participant demande si le PLU garanti la préservation des sites agricoles existants ?

Mme DELY indique que les sites agricoles sont systématiquement classés en zone A (agricole) dans lesquelles globalement seules les constructions liées à l'activité agricoles sont autorisés.

Un participant souhaiterait voir se développer l'agriculture biologique sur le territoire.

Mme DELY indique que le PLU n'a pas d'outils pour cela. Un Projet Alimentaire Territorial est en cours de réflexion à l'échelle de la communauté de communes qui pourrait sans doute mieux répondre à cette question.

Projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise CFAL

Un participant demande si le projet CFAL est toujours d'actualité ?

M. le Maire indique que oui même si il n'y a pour le moment pas d'informations supplémentaires.

Prochaines étapes

Mme DELY indique que les prochaines étapes de l'étude sont les suivantes :

- Poursuite du travail sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable PADD

Macon, le 1er avril 2022,

Lucie DELY

Urbaniste - Associée
Atelier du Triangle